

Structuration des conclusions : méthodologie et réflexes rédactionnels

À distance

Programme de la formation



REF
MOD_2026061

LIEU
Dendreo Live

DATE et HEURE
06 novembre 2026
de 09h00 à 13h00

DUREE
4 heures

PUBLIC
Avocats et Conseils juridiques

PRE-REQUIS
La formation ne nécessite aucun pré-requis.

FORMATEUR(S)
· **BOULAN Françoise** *Avocate associée*
· **GOUZ-FITOUSSI Déborah** *Avocate au Conseil d'Etat et la Cour de cassation*

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
Anne-Claire Couvrat

REFERENT HANDICAP
Anne-Claire Couvrat

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Rédigez des conclusions d'appel convaincantes anticipant le pourvoi :

Apprenez à structurer vos écritures pour convaincre la cour d'appel, tout en intégrant dès leur rédaction la perspective d'un éventuel pourvoi en cassation.

Présentez des prétentions et des moyens efficaces, hiérarchisés et conformes aux exigences procédurales :

Structurez, concentrez et articulez vos moyens avec vos pièces pour renforcer la force persuasive de vos conclusions, tout en identifiant les pièges rédactionnels et les sanctions encourues afin de préserver l'effet de votre appel et défendre efficacement votre client.

Analysez la portée de l'arrêt de la Cour de cassation et maîtrisez le renvoi après cassation :

Adoptez une rédaction stratégique au regard de l'arrêt rendu par la Cour de cassation et respectant la procédure devant la cour d'appel de renvoi.

DESCRIPTION / CONTENU

9h00 - 9h15 : Introduction et recueil des attentes

9h15 - 10h30 : REGARDS DISTINCTS : logiques et architectures des conclusions d'appel

- L'œil expert de l'avocat d'instance : la structuration au service du débat de fond:
 - De l'en tête au Plaise A
 - Les indications utiles à l'orientation de l'affaire : (chambre/RG/ erreur d'orientation)
 - Les indications nécessaires à l'identification des parties à l'instance : art 954 et 960 du CPC
 - L'identification du juge compétent : Le « Plaise à » : CME /COUR / PRESIDENT
 - Une structuration tripartite : Faits-procédure / Discussion / Dispositif
 - Les faits / La procédure
 - Discussion : prétentions et moyens
 - Dispositif : pivot de l'instance et prévention de la cassation
- L'œil expert de l'avocat au Conseils :
 - Définition des cas d'ouverture
 - Comment rédiger ses conclusions d'appel en prévision du pourvoi ?

10h30 - 10h45 : Pause

10h45 - 12h00 : REGARDS CONVERGENTS sur la structuration des conclusions : entre discipline et sanctions

- Structuration ou modélisation : outils et risques
 - Trames, chartes et canevas rédactionnels
 - Limites du formalisme : l'esprit de la loi contre la rigidité des formes
- Sanctions : du droit positif au droit prospectif
 - Injonction de mise en conformité et sanctions procédurales
 - Protection des droits fondamentaux et tendance à l'assouplissement

12h00-12h45 : REGARDS SPECIFIQUES sur le renvoi après cassation : structuration et concentration des moyens

- Principe de concentration des prétentions et portée des premières conclusions
- Recevabilité des prétentions nouvelles devant la cour de renvoi
 - Etendue de la cassation
 - Plénitude de juridiction de la cour d'appel de renvoi



- Rédaction des conclusions d'appel devant la cour d'appel de renvoi

12h45-13h00 : Questions / Réponses et conclusion

METHODE PEDAGOGIQUE

La formation est proposée sous la forme de cours magistral séquencé.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Le support projeté lors de la formation sera transmis aux participants.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des acquis via un formulaire d'auto-positionnement pré et post-formation.
Assimilation des connaissances évaluée également au fil de l'eau pendant la formation par le formateur (questions posées aux apprenants, sondages à main levée, etc.)

INFORMATIONS SUR L'ACCESSIBILITE

Pour tout besoin d'accompagnement ou aide spécifique lors de cette formation, notre responsable Qualité et Handicap se tient à votre disposition par mail : formation@lx.legal ou par téléphone : [01 83 90 43 67](tel:0183904367)

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION

Inscriptions possibles jusqu'au 19/03/2026.

Pour les paiements par carte bancaire, le reçu du paiement fait foi et permet une inscription automatique dès lors qu'effectuée dans les délais impartis.

Pour les paiements par virement bancaire, merci de prendre en compte les délais bancaires avant validation de votre inscription ou de privilégier le virement instantané proposé par votre banque pour une inscription de dernière minute.